

Stop à l'architecture monumentale (page 3)

L'état de grâce est terminé (page 6)

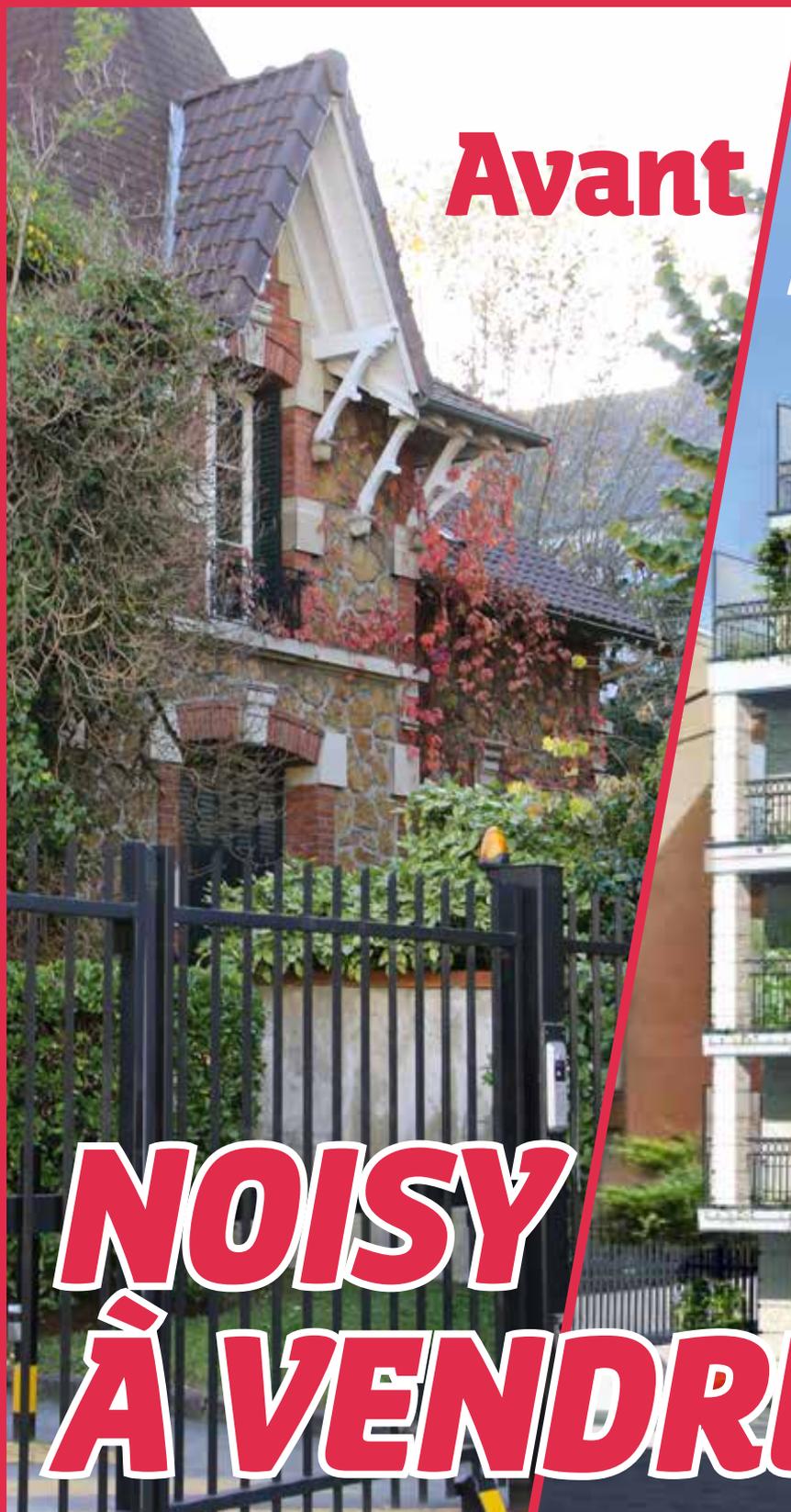
Police : « vu à la télé » (page 7)

3e trimestre 2017 - N°2

www.psnoisylegrand.fr - #PsNoisyLeGrand - @PS Noisy-le-Grand

Le Noiséen

Votre journal d'information municipale



Avant

Après

L'immeuble du 58 rue Jean-Vaquier remplacera bientôt la maison de maître, ancien cabinet de Mme Marsigny.



**NOISY
À VENDRE !**

(page 4)

Inutile de vouloir minimiser la déroute qu'a subie le Parti socialiste lors des échéances électorales majeures de cette année 2017.

Avec 8% des suffrages exprimés au 1er tour de l'élection présidentielle et de la législative, le PS ne fait guère mieux à Noisy-le-Grand qu'au plan national.

Les causes de cette défaite sont multiples: désillusion suite aux espoirs nourris par l'élection de François Hollande en 2012, division au sein du parti et plus généralement émiettement de la gauche, rejet des pratiques politiques actuelles et attente d'un profond changement.

Au-delà de ces facteurs, il s'agit avant tout d'une défaite idéologique. Le Parti socialiste a perdu le cap. Il a oublié de repenser son projet, de le rendre compréhensible et crédible à l'aune des profondes mutations qui bousculent nos mo-

dèles de société. Le PS n'a pas su porter l'espoir d'un avenir meilleur, d'un progrès au service de tous et notamment des plus fragiles. Il n'a pas su mettre en perspective les valeurs et les principes fondateurs qui constituent son ADN, dans un contexte marqué par la mondialisation, un accroissement des inégalités et la peur du déclassement social.

Dans ce contexte quel est l'avenir du Parti socialiste ?

Le défi pour notre parti est de reconstruire son projet, en s'inscrivant résolument dans **une vision prospective et réformatrice de notre société** pour répondre aux enjeux présentés plus haut, **sans jamais perdre de vue nos valeurs de justice, d'égalité et de solidarité** au service du progrès humain.

Au plan local notre ambition sera double :

- **contribuer à la reconstruction** du projet du PS ;

- **animer des débats publics avec les autres partis de gauche, les acteurs de la société civile et plus largement les citoyens ;**
- **jouer notre rôle de force d'opposition constructive en combattant les projets qui nous apparaissent contraires à l'intérêt général de notre ville et des Noiséens, et en reconnaissant ce qui nous semble aller dans le bon sens.**

Nous ferons connaître nos points de vue au sein du conseil municipal, dans les réunions publiques, mais aussi via nos différents moyens de communication (journal, Facebook, Twitter).

Nous vous donnons donc rendez-vous dès les prochaines semaines.

Hervé Carré,
secrétaire de section.



COUP DE GUEULE

Louis-Lumière : notre quartier mérite mieux !

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis a annoncé que l'État souhaitait affecter une parcelle de plus de 7 000 m² du site de l'ancienne école Louis-Lumière pour **la construction d'un Quartier de préparation à la sortie (QPS) de 120 places.**

Cette décision du Préfet remettrait en cause un autre projet porté par Mme la Maire. Projet tout aussi contestable puisqu'il s'agirait notamment de transférer les habitants de Noisy-Résidence, hôtel implanté au Mont-d'Est qui accueille aujourd'hui plusieurs centaines d'habitants en grande précarité économique et sociale.

Dans les deux cas, ce sont deux mauvais projets. Le site de l'ancienne école Louis-Lumière, de par sa situation en frontière du quartier de la Grenouillère et de la Noiseraie, **doit permettre de répondre à la demande de logements de manière équilibrée (social et accession).**

Le futur aménagement doit aussi permettre de retisser des liens entre les différents quartiers et rompre avec la volonté de la nouvelle équipe municipale de densifier encore davantage un quartier de notre ville qui l'est

déjà beaucoup.

Mme Marsigny se dit férue de concertation, surtout quand il n'y a rien à concerter. Son projet aurait dû être aussi l'occasion pour elle de demander vraiment leur avis aux habitants !

Dans les semaines qui viennent, soyez bien certains que nous continuerons de nous opposer avec la même force à ces deux projets inadmissibles. ♦

« Dans les deux cas, ce sont deux mauvais projets ! »



■ Emplacement choisi par l'État ■ Ancienne école Louis-Lumière

ÉCHOS POSITIFS



Ça vous plaît ? Mais ce n'est pas elle qui l'a fait !

L'aménagement des bords de Marne

Inauguré en juin dernier, c'est un projet initié et voté par la précédente majorité municipale qui voulait rendre cet espace naturel plus accessible aux habitants, notamment en améliorant les problèmes de cohabitation des différents usages (balades, vélo, pique-nique, etc...) tout en respectant ses spécificités. **Si l'actuelle équipe municipale a repris le projet et l'a mené à bien, nous regrettons malgré tout que ce projet ait été un peu réduit dans sa réalisation finale.**

La Maison pour tous des Coteaux

Alors que les travaux de finition de cette MPT s'achèvent, il convient de rappeler que ce projet a été lancé et voté par l'ancienne équipe municipale. Nous nous réjouissons de sa réalisation.

La nouvelle école de la ZAC du Clos-d'Ambert

Actuellement en construction, **cette nouvelle école ouvrira à la rentrée 2018 pour accueillir les enfants du nouveau quartier de la ZAC du Clos-d'Ambert.** Ce projet, initié en 2014, sera réalisé tel que prévu initialement.

C'est elle qui l'a fait, et ça nous plaît !

La maison de la santé

Ce projet apporte un début de réponse au problème de désertification médicale dont souffre un certain nombre de territoires, y compris Noisy-le-Grand. **Il faut reconnaître que l'équipe de Mme Marsigny réalise là un projet utile, répondant en partie aux attentes des habitants, dans un quartier où le besoin est réel et fort.**

La cantine du mercredi midi pour tous les enfants

L'extension de l'accès à la cantine le mercredi midi à tous les enfants, et non plus seulement à ceux se rendant au centre de loisirs l'après-midi, est une bonne chose. Cela facilite l'organisation de la vie des familles. ◆



Fin de la première tranche du plan pluriannuel des travaux d'aménagement des Bords de Marne décidé en 2012.



La réalisation de la nouvelle MPT vient compléter l'offre déjà riche de la politique d'animation de la Ville mise en place depuis des années.



Dans quelques mois une maison médicale vous accueillera au cœur du quartier du Champy.

Stop à l'architecture monumentale

Promesse de campagne de Mme Marsigny, le projet d'aménagement des Espaces d'Abraxas a été présenté le 27 avril dernier. Ce projet prévoit principalement la démolition de l'école du Clos-des-Aulnes, la démolition des deux accès en rampe du parking du centre commercial des Arcades et leur remplacement par de nouveaux accès, la construction de 600 nouveaux logements dans de nouveaux bâtiments de sept étages et la création de commerces de proximité au pied de certains immeubles.



Jouxant les Espaces d'Abraxas (610 logements) le nouveau projet de l'architecte Ricardo Bofill propose 600 logements supplémentaires.

Certains éléments de ce projet sont positifs et avaient été planifiés par l'ancienne majorité, comme les accès au parking ou la modification du boulevard. Même si créer des commerces en pied d'immeubles pourrait être intéressant, ils se trouveraient en concurrence directe avec ceux du centre commercial des Arcades. Pas sûr qu'il y ait beaucoup de candidats !

Mme Marsigny avait promis « d'arrêter le bétonnage » à Noisy et voici qu'elle nous propose de refaire ce qu'il y a de plus minéral, de plus monumental et de plus pharaonique en matière d'architecture et d'urbanisme. De nouveaux immeubles de sept étages à proximité directs des Espaces d'Abraxas ? Pour nous c'est non ! ◆

Au regard des nombreuses cessions immobilières de ces derniers mois, il est facile de constater que Noisy est à vendre.

Le patrimoine de la Ville ne cesse d'être bradé à quelques entrepreneurs à l'image des coques commerciales (voir page 7) ou des terrains à bâtir qui se retrouvent dans les mains de promoteurs toujours plus avides de projets rentables.

Les besoins en logements sur la Ville sont réels. C'est pourquoi notre politique s'inscrit dans une véritable vision de développement et une maîtrise des espaces nécessaires à la cohérence de notre environnement urbain. Ce n'est plus le cas avec Mme Marsigny et son équipe.

« des terrains à bâtir qui se retrouvent dans les mains de promoteurs »

Noisy-le-Grand, depuis la création de la Ville nouvelle dans les années 70, est une Ville en constante évolution, une « Ville non terminée ». Les espaces à construire sont encore nombreux, et **les zones d'aménagements prévues par la précédente équipe étaient**



Les espaces de vente et espaces publicitaires, mettant en avant les projets immobiliers, envahissent nos rues.

clairement identifiées et sont aujourd'hui reprises par la nouvelle équipe avec des modifications fortes qui ne vont pas dans le bon sens à nos yeux.

Un des objectifs de cette politique de vente de terrains isolés cache **la volonté non affichée de promouvoir les projets de petite taille afin de contourner les obligations** d'équitable en terme de logements sociaux.

« Ce n'est pas cette politique qui viendra répondre aux très nombreuses demandes de logements sociaux en attente. »

Le Plan local d'urbanisme annonce clairement l'objectif de respecter le minimum des 25% de logements sociaux imposés par la loi ALUR, cela revient à **faire baisser le pourcentage des 27,2% actuels, donc construire plus de logements privés que sociaux** pour réduire l'écart.

Ce n'est pas cette politique qui viendra répondre aux très nombreuses demandes de logements sociaux en attente. ♦



Petites affaires entre amis ?

À Noisy l'immobilier se porte bien. Les projets sont nombreux et certaines entreprises noiséennes en profitent pleinement.

Le 26 mai 2016, le Conseil municipal désignait M. Barbieri (alors Maire adjoint à l'Urbanisme) comme signataire de deux permis de construire qui impliquaient Mme Marsigny. Un premier concernait la construction de sa future maison rue de la Terrasse. Le deuxième était lié à la vente de sa maison du 58 rue Jean-Vaquier abritant son cabinet (voir couverture). La transaction a lieu entre la SCI Les Noisillons, dont Mme Marsigny est gérante, et la SCCV 58 Vaquier administrée par M. Stéphane R. et M. Robert G. Ces deux personnes étant par ailleurs actionnaires et fondateurs d'une nébuleuse de

sociétés œuvrant principalement dans l'immobilier comme les agences Mise en Vente ou la société Mise en Œuvre, sociétés dans lesquelles on trouvait aussi M. Laurent A.

Aujourd'hui leurs noms réapparaissent dans des sociétés très actives sur Noisy comme le promoteur SL Foncière qui porte le projet d'immeuble sur la parcelle du même 58 rue du Docteur-Jean-Vaquier, mais aussi sur un ex-terrain municipal vendu par Mme Marsigny, rue Georges-Laigneau. Ce terrain, dit des « bains-douches », a été cédé à la société Génestier & Co (géré par le même M. Robert G.) qui développe un projet de 36 logements avec comme promoteur : SL Foncière !

Mais leur ancien associé, M. Laurent A., n'est

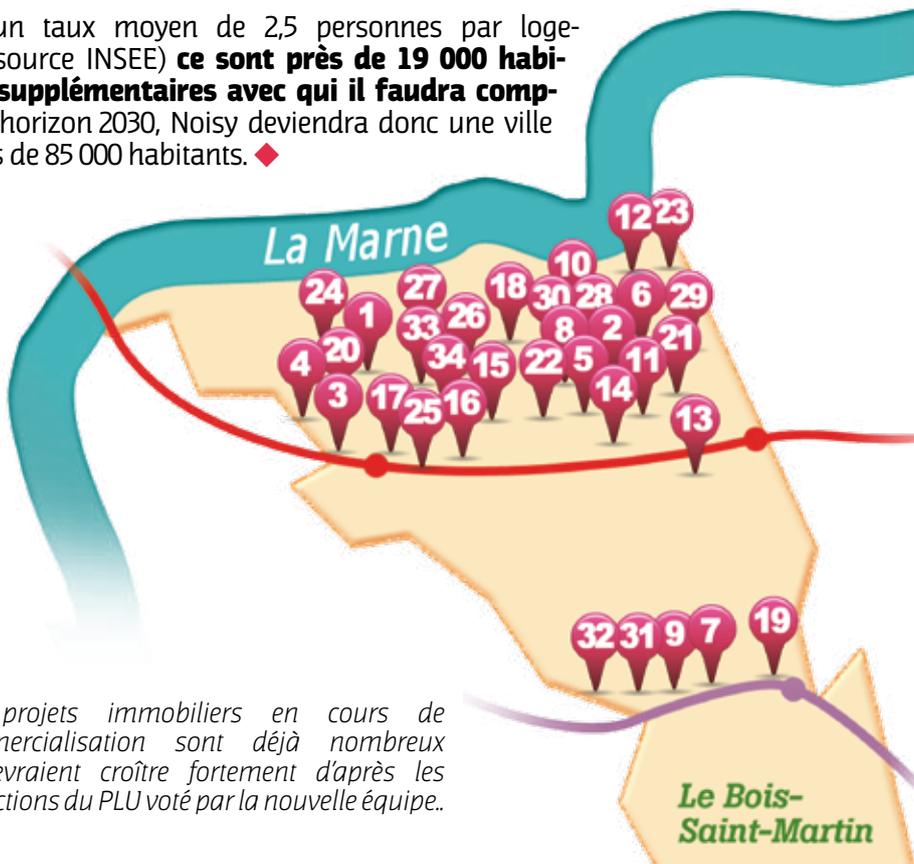
Une maire bâtisseuse

Alors que son discours depuis des années scandait le « non au béton », Mme la Maire semble avoir bien vite oublié ses promesses de campagne.

Avec le Clos d'Ambert (900 logements), Maille-Horizon-Nord (800 logements), les Espaces d'Abraxas (600 logements), l'Île-de-la-Marne (600 logements) auxquels il faut aussi rajouter les projets aux Bas-Heurts, la requalification du Mont-d'Est, Maille-Horizon-Sud, les aménagements autour de la future gare du Grand Paris express, mais également l'ensemble des constructions qui ne cessent de fleurir à droite à gauche, au milieu des quartiers pavillonnaires, **c'est aujourd'hui plus de 7 500 logements qui sont dans les cartons de Mme Marsigny.**

Avec un taux moyen de 2,5 personnes par logement (source INSEE) **ce sont près de 19 000 habitants supplémentaires avec qui il faudra compter.** À horizon 2030, Noisy deviendra donc une ville de plus de 85 000 habitants. ♦

« À horizon 2030, Noisy deviendra donc une ville de plus de 85 000 habitants. »



Les projets immobiliers en cours de commercialisation sont déjà nombreux et devraient croître fortement d'après les projections du PLU voté par la nouvelle équipe..

Projets immobiliers en cours

(liste non exhaustive)

1 - Le 50 bis - Blue lemon promotion - 22 logements
2 - Via Verde - BNP Paribas Immobilier - 100 logements
3 - Arpège - BNP Paribas Immobilier - 135 logements
4 - Noisy en l'Île - Bouygues immobilier - 180 logements
5 - Émergence - Bricqueville et HG Immo - 69 logements
6 - 46 Rimbaud - Crédit agricole Immo. - 52 logements
7 - L'éclat - Edouard Denis Promotion - 41 logements
8 - Résidence du Clos d'Ambert - Foncière référence - 148 logements
9 - Villa Talia - GBI - 68 logements
10 - Les jardins de Marie - GBI - 6 logements
11 - Rue de la Justice - I3F - 64 logements
12 - Pointe de Gournay - I3F - 42 logements
13 - En aparté - Icade - 69 logements
14 - Neo Park (Tr. 1 & 2) - Icade - 117 logements
15 - 37 Joffre - La Promotion - 38 logements
16 - Le Marnois - LA Promotion - 23 logements
17 - Rouget de lisle - LA Promotion - 73 logements
18 - Le Parc Cossonneau - Montoit - 38 logements
19 - Couturier - Montoit - 10 logements
20 - My Horizon - Nexity
21 - Nouveau programme - Pichet immobilier
22 - Les sénioriales en ville - Pierre & vacances immobilier - 73 logements
23 - Éléa - Pietrogiovanna promotion
24 - La Laura - Pietrogiovanna promotion - 45 logements
25 - 10/12 Chilpéric - Premium gestion - 22 logements
26 - 58 Vaquier - SL Foncière - 27 logements
27 - Bains douches - SL Foncière - 36 logements
28 - Perspective - Sogeprom - 84 logements
29 - Osmose - Groupe Arcade - 59 logements
30 - Panorama parc - Kaufman & Broad
31 - Les hêtres - SCCV Médéric - 34 logements
32 - La Nina - Groupe SLCV
33 - Le Nid - LA Promotion - 89 logements
34 - Renaissance 4 - Les nouveaux constructeurs - 99 logements

pas en reste puisque sa société, LA Promotion, est présente sur bon nombre d'autres projets développés sur des terrains vendus par la commune, comme au 37 de l'avenue Joffre. Nous pouvons aussi noter la cession de terrains à la SCCV 10-12 Chilpéric, gérée par M. Laurent A., pour la création d'un premier immeuble de 22 logements avec vue directe sur les voies de RER et commercialisé par la société Laforêt. Mais c'est surtout sa société qui s'est vu attribuer la construction du projet dit « le nid », en lieu et place du « carré renaissance 3 », avec 89 logements de grand standing.

En bref, nous retrouvons les mêmes noms et les mêmes sociétés dans les affaires privées de Mme Marsigny et dans les affaires publiques de la ville.



Le projet, dénommé « Le Nid », à l'architecture audacieuse et en rupture avec le style architectural du centre-ville, prendra place entre l'angle de la rue Jean-Vaquier et l'avenue Emile-Cossonneau.

Même si tout ceci semble légal, cela nous semble au moins entretenir la confusion. ♦

L'état de grâce est terminé

La foule occupant les fauteuils du public dans la salle du Conseil Municipal est partie. Mme Marsigny a fini de laisser ses derniers « fans » qui ne manquaient pas de l'applaudir à chacune de ses interventions. **Il faut dire que ceux qui restent ont beaucoup de mérite : les séances sont interminables.** Si elles l'étaient en raison de la qualité des débats, on pourrait s'en réjouir, mais ce n'est pas le cas. Mme Marsigny parle, parle, parle de tout, sur tout, ne laissant ses adjoints s'exprimer qu'avec parcimonie. Le problème est que tout au long de ces douze derniers mois, **Mme Marsigny n'a pas fait que parler et censurer sa majorité, elle a aussi commencé à dilapider la richesse de la Ville, instauré un climat étrange au sein de sa majorité et fait des choix contestables pour l'avenir de Noisy.**

Si l'on additionne depuis septembre 2016 le montant des propriétés communales vendues, on arrive à presque 12 millions d'euros. **Ces ventes, qui représentent plus d'une dizaine de délibérations, se font à destination de promoteurs afin de construire des logements collectifs, ou de particuliers qui**

ont parfois des liens étroits avec Mme Marsigny. Ainsi, lors du Conseil municipal du 30 mars 2017, une propriété communale rue Rouget-de-Lisle a été vendue par la ville à la propriétaire du local loué par Mme Marsigny et abritant la permanence de « Les Républicains. »

Il n'est pas dans nos habitudes de faire de la publicité à ce procédé détestable qu'est la lettre anonyme. Néanmoins bon nombre d'élus, ainsi que le Procureur de la République, ont reçu une lettre dont nous ne révélerons évidemment pas le contenu, mais **qui faisait notamment référence aux questions immobilières.**

« M. Barbieri, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, a refusé de voter »

Si, le 18 mai dernier, Mme Marsigny n'avait pas sollicité le Conseil Municipal pour obtenir la « protection fonctionnelle » qui permet la prise en charge financière des frais de justice pour un(e) élu(e) mis(e) en cause dans le cadre de son mandat, nous n'en aurions probablement pas parlé. Mais **Mme Marsigny, en portant cette affaire en Conseil Municipal,**

ÉCHOS DU CONSEIL

a elle-même choisi de faire la publicité de cette lettre.

Lors de cette séance, chacun a été surpris de voir que **M. Barbieri, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, a refusé de voter cette protection.** Ainsi, l'adjoint en charge des questions immobilières de la Ville refuse de soutenir Mme Marsigny mise en cause sur des questions immobilières ! La sanction n'a pas tardé : **M. Barbieri a été démis de sa délégation le 29 juin suivant.**

À part cela, Mme Marsigny souhaite étendre les constructions de Ricardo Bofill en construisant 600 logements dans des immeubles de sept étages à proximité du Palacio ou transférer tout ou partie des familles vivant dans la résidence hôtelière « Noisy-Résidence » aux Arcades dans un immeuble à construire dans le quartier du Champy à proximité de nombreux logements sociaux, d'ATD-Quart Monde et du foyer de travailleurs migrants.

Pas certain que les électeurs de Mme Marsigny aient été informés de cela avant de voter pour elle. ♦

Le vrai visage de Mme Marsigny (suite)

Mme Marsigny a de l'autorité, c'est certain.

Si ce trait de caractère peut être parfois une qualité, cela devient un défaut quand cela vire à l'autoritarisme. Ces derniers mois elle use et abuse de son pouvoir en décidant seule, muselant ses adjoints, renvoyant ses collaborateurs et, plus grave « faisant le ménage » parmi les agents municipaux au point où l'on se demande si une « chasse aux sorcières » n'a pas débuté au sein du personnel communal.

En effet, après avoir fait partir son directeur de la communication, ex-co-directeur de campagne, ce sont, coup sur coup, deux autres hommes de confiance qui ont été débarqués. En quelques semaines c'est l'adjoint à l'urbanisme qui a été démis de ses fonctions pour avoir refusé de voter la protection fonctionnelle de la Maire, suite à des courriers anonymes dénonçant un supposé scandale immobilier auquel serait mêlé notre édile (voir ci-dessus).

Sans explication, la sanction ne s'est pas fait attendre

et aucune explication n'a été fournie par les protagonistes.

C'est ensuite le directeur de cabinet de Mme Marsigny, ancien codirecteur de campagne, qui a été limogé, là aussi pour de sombres raisons.

Au sein de l'administration communale, la situation est alarmante.

Des fonctionnaires municipaux mis au placard ou mutés sans raison, d'autres poussés vers la sortie. De nombreuses pressions exercées sur les agents ainsi qu'une surveillance accrue et malsaine. Les conditions de travail en mairie se détériorent au fur et à mesure que Mme Marsigny abuse de son autoritarisme sans limites. ♦

 Brigitte Marsigny NoisyGrand
2016-05-10
Bon anniversaire Nicolas, cher directeur de cabinet et merci pour ton aide précieuse surtout dans certains moments bien difficiles. Merci aussi à l'équipe et à tous pour vos encouragements.
Bonne nuit
Brigitte Marsigny



En France, à l'heure de l'explosion du numérique et de la mutation des modes de consommation, **de nombreux commerçants mettent la clé sous la porte, accélérant ainsi la désertification de nos cœurs de ville.**

Une vraie question se pose aujourd'hui : **la commune a-t-elle un rôle à jouer dans la préservation et le soutien de son commerce de proximité ?**

Pour nous c'est une évidence, sans aucun doute. Cette question nous la traitions déjà depuis de nombreuses années à Noisy-le-Grand.

Petit rappel : **une vingtaine de commerces de proximité qualitatifs ont vu le jour sous la précédente mandature** (fromagerie, boucherie, librairie, restaurants, cave à vins, marchand de journaux...), offrant aux commerçants des emplacements stratégiques pour un développement optimum de leurs activités. **Une telle maîtrise de l'offre commerciale diversifiée n'aurait pu se faire sans véritable volonté politique et investissement financier de la ville.**

C'est la raison pour laquelle la Ville a acheté des coques commerciales année après année afin de les réserver à des com-

merces et non à des agences immobilières, banques ou agences d'intérim. Plus qu'un investissement financier, l'achat de murs de coques commerciales est un placement rémunérateur non négligeable pour la ville.

« La nouvelle municipalité a décidé de renoncer à la maîtrise de l'offre commerciale en vendant le patrimoine communal »

Le patrimoine acquis avec rigueur, année après année, a été le seul outil efficace afin de maîtriser la destination des commerces et permettre la préservation de l'équilibre, extrêmement fragile, dans nos centres-villes.



Les agences immobilières fleurissent au milieu des commerces de services peu propices à générer le flux de consommateurs pour les commerces de proximité.

Aujourd'hui, à Noisy-le-Grand, la municipalité en place a une tout autre vision de l'aménagement commercial, c'est le moins que l'on puisse dire !

Rien qu'en une année, cinq agences immobilières en plus de celles déjà existantes se sont implantées sur le centre-ville, dont 4 dans le Carré Renaissance face à la piscine, et ce dans un rayon de 50 mètres !

La nouvelle municipalité a décidé de renoncer à la maîtrise de l'offre commerciale en vendant le patrimoine communal pour financer le budget communal. Plus qu'une erreur de politique publique d'aménagement, **c'est aussi une faute économique. On ne finance pas des dépenses de fonctionnement avec des ressources non durables.**

Malheureusement, les décisions prises par Mme Marsigny et son équipe seront dramatiquement irréversibles pour le devenir et la préservation du petit commerce en centre-ville.

Chers Noiséens, nous avons le regret de vous annoncer que la disparition programmée des derniers commerces de proximité est, à Noisy-le-Grand, bel et bien engagée ! ♦

Police, « vu à la télé »

Mme Marsigny dépense sans limites dans la sécurité : police municipale (désormais armée), effectifs multipliés, motards, brigade de nuit, brigade canine et maintenant une police équestre avec des chevaux qui broutent en centre-ville.

Après deux ans de mandature, les Noiséens peuvent s'interroger : **à quoi sert la police municipale ? Et surtout à quel prix ?**

Dans son programme de campagne <http://www.umpnoisylegrand.fr/Programme-Marsigny2015.pdf>, Mme Marsigny

s'engageait à effectuer « une communication régulière aux Noiséens des chiffres communaux en matière de délinquance ».

« le scandaleux reportage diffusé le 19 juin sur la chaîne NT1 (...) véritable naufrage télévisuel pour Noisy-le-Grand »

Cette communication aux Noiséens des rapports coûts engagés/actions jours-nuits/résultats devient plus qu'urgent surtout après le scan-

daleux reportage diffusé le 19 juin sur la chaîne NT1.

Concernant ce véritable naufrage télévisuel pour Noisy-le-Grand, si **lors du Conseil Municipal du 30 juin, Mme Marsigny a reconnu « son erreur » d'avoir donné son accord** (tournage et diffusion), officiellement aucun communiqué n'a suivi.

À ce jour, la politique de lutte contre l'insécurité conduite par Mme Marsigny est plus une opération de communication qu'autre chose. ♦

DÉCRYPTAGE

POINT DE VUE

L'école publique n'est plus la priorité

Il y a les mots et il y a les faits. S'il fallait des preuves pour se convaincre des nouvelles orientations en matière d'éducation de Mme Marsigny, il suffit de regarder les dernières décisions prises en conseil municipal.

Une année scolaire aura suffi à la municipalité pour mettre fin aux « petits curieux » qui permettaient aux enfants de suivre une activité éducative gratuite après l'école. Ces activités, nombreuses et variées étaient prises en charge par des animateurs diplômés, des éducateurs sportifs municipaux ou appartenant aux associations et aux clubs sportifs noiséens une fois par semaine.

« Pour les familles, le coût supplémentaire pourra dépasser les 500 € par an. »

À partir de la rentrée prochaine, c'est terminé. Les enfants iront au centre de loisirs. Certes, les centres de loisirs sont des lieux éducatifs, mais



ils sont payants! Pour la ville, c'est 1,2 million d'économies réalisées. Pour les familles, le coût supplémentaire pourra dépasser les 500 € par an.

Faire des économies sur les dos des familles qui inscrivent leurs enfants à l'école publique est déjà critiquable, mais cela devient franchement scandaleux quand, dans le même temps, Mme la Maire fait voter, le 18 mai dernier, le doublement de la subvention municipale à l'école privée confessionnelle Françoise-Cabrini, sans que l'évolution des effectifs de l'école ne le justifie.

Enfin, et comme si cela ne suffisait pas, la ville va commencer les démarches pour revenir à la semaine de quatre jours pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Contrairement aux idées reçues, les enfants ne sont pas plus fatigués aujourd'hui avec la classe le mercredi matin.

« le doublement de la subvention municipale à l'école privée confessionnelle »

De nombreuses études universitaires montrent l'intérêt d'un rythme sur cinq jours et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle aucun pays du monde ne fait étudier ses enfants quatre jours.

Mme Marsigny a annoncé qu'elle suivrait la volonté des parents, mais, ce retour à quatre jours est aussi une source d'économies supplémentaires pour les finances de la ville. Cela, Mme Marsigny ne le dit pas. ♦



Venez nous rencontrer!

➔ À la permanence du marché du Centre-ville, à l'angle de l'avenue Aristide-Briand et de la rue Pierre-Brossolette, tous les dimanches matin de 10 heures à midi, de septembre à la mi-juillet.

Contactez-nous à **Parti socialiste**, Section de Noisy-le-Grand, BP 36, 93160 Noisy-le-Grand ou par courriel à contact@psnoisylegrand.fr



Votre Conseiller départemental vous reçoit.

Emmanuel CONSTANT, Conseiller départemental du canton de Noisy-Gournay, Vice-Président en charge de l'éducation et Conseiller municipal de Noisy-le-Grand,

vous reçoit en Mairie de Noisy-le-Grand le 1er lundi de chaque mois de 18 à 19 heures

Vous pouvez prendre rendez-vous au 01 43 93 93 48 ou en écrivant à econstant@seinesaintdenis.fr.